

FFI : victoire judiciaire pour le Père Manelli !

Author : Vini Ganimara

Categories : [Divers Osservatore](#), [En Une](#), [Osservatore Vaticano](#)

Date : 24 novembre 2016



Une étape – peut-être décisive – a été franchie dernièrement dans l’affaire des Frères Franciscains de l’Immaculée (FFI). Le Père Stefano Manelli était en effet sous le coup d’accusations très graves d’agressions sexuelles et de mauvais traitements infligés à des sœurs de la Congrégation “jumelle” des Franciscaines de l’Immaculée dont il est également le fondateur. Plusieurs plaintes avaient été déposées auprès du tribunal d’Avellino, chef-lieu du centre de l’Italie dont dépend juridiquement le couvent de Frigento, maison mère des FFI et siège d’un couvent de sœurs où auraient eu lieu les faits. Après plus d’un an d’enquête, l’affaire est classée sans suite en date du 21 novembre. C’est évidemment un immense soulagement pour tous les proches – familialement et spirituellement – du Père Stefano, qui n’ont cessé de clamer son innocence devant les autorités civiles et ecclésiastiques. Évidemment la chose pose de redoutables questions...

Une campagne médiatique d’une violence inouïe

Tout d’abord il convient de rappeler que cette affaire a eu une forte résonance médiatique en Italie, bien au-delà des cercles ecclésiastiques. Comme toujours en pareil cas, les médias “mainstream” ont chargé le Père Stefano alors même qu’aucune enquête – ni civile, ni pénale, ni canonique – n’était ouverte. Lorsque le procureur d’Avellino est saisi de l’affaire, ce fut une hallali médiatique d’une rare violence, les talk-shows télévisuels les plus en vue se saisissant de l’affaire en produisant des témoignages à la fiabilité parfois très suspecte. Elle ne fut

tempérée que grâce à l'action décisive de l'avocat du Père Stefano qui attaqua à son tour pour calomnie ses accusateurs – qui ne furent en fait jamais très nombreux. Paradoxalement cette violence a probablement servi la cause du Père Stefano, les accusations confinant parfois au délire – jusqu'au meurtre, les connaisseurs de saint Athanase apprécieront. Le problème principal à nos yeux réside dans le silence de l'autorité ecclésiastique : absolument personne, sinon des journalistes laïcs, par ailleurs peu nombreux, n'a rappelé le principe de la présomption d'innocence, ni en public, ni en privé.

Et s'il n' y avait que le silence...

Bien pire, cette montagne de mensonges fut appuyée par un acte positif de la Congrégation des Religieux. En effet, en date du 19 octobre 2015 cette dernière émet un décret qui délie frères et sœurs d'un hypothétique vœu privé de fidélité au fondateur. Comme nous l'avons [déjà relevé](#), il s'agit d'un pur et simple mensonge – ce que la sentence civile confirme mais que de nombreux témoins avaient déjà affirmé, même devant des caméras de télévision. Or, quand le mensonge porte la signature officielle du préfet d'un dicastère romain, c'est tout le peuple de Dieu qui est trompé, pas seulement un institut religieux et son fondateur. Les organismes romains ont pour mission de réprimer les abus, pas d'en ajouter.

De nombreux abus de l'autorité

Comme la chose fut déjà [relevée dans ces colonnes](#), l'affaire des Franciscaïns de l'Immaculée est grevée de lourds nuages dès le départ : visite apostolique sans visite, accusations génériques jamais prouvées (crypto-lefebvrisme, opposition à Vatican II...) sans par ailleurs donner l'occasion à leurs auteurs présumés de s'en défendre, refus constant de répondre aux demandes et inquiétudes légitimes, accusation de rébellion lorsque ces dernières étaient formulées, pression sur les jeunes religieux pour accepter, voire propager, les mensonges de l'autorité... C'est un petit miracle que les accusateurs du Père Stefano n'aient – pour l'instant – perdu que deux procès tant les occasions de demander justice sont nombreuses.

Et maintenant ?

Pour être tout à fait complet, il convient de signaler que le Père Stefano n'en a pas fini avec les tribunaux. Il demeure accusé dans une fumeuse affaire d'escroquerie présumée pour laquelle il est convoqué à une audience le 22 décembre prochain. Pour le moment, la rédaction est seulement en mesure d'affirmer avec certitude qu'il s'agit de faits qui se sont déroulés après l'arrivée du premier commissaire, feu le Père Volpi. L'analyse faite précédemment demeure donc valable quant aux dispositions scandaleuses qui ont amené l'intervention du Saint Siège – illégitime à nos yeux. C'est précisément l'attitude du Saint-Siège qui sera scrutée dans les mois à venir : après avoir laissé traîner dans la boue un innocent, peut-on attendre quelque justice en retour ?